

## Commune D'ORVAULT

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-quatre le seize décembre, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf décembre sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents :**

Mme Valérie DREYFUS, membre élu  
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu  
Mme Ronan GILLES, membre élu  
Mme Maryse PIVAUT, membre élu  
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé  
Mme Solange RENAUD, membre nommé  
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé  
M. Gilles PECOT, membre nommé

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie ENET donne procuration à Mme Valérie DREYFUS

**Absents excusés :**

Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu  
M. Sébastien ARROUËT, membre élu  
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

### **13. Création d'un terrain d'insertion temporaire (TIT)**

---

**Exposé**

Depuis 2020, la Ville d'Orvault mène, en partenariat avec Nantes Métropole et avec le soutien de l'État et du Département, **une politique volontariste de résorption des bidonvilles** occupés par des ménages migrants d'Europe de l'Est. Entre 2020 et 2025, le nombre de personnes issues de bidonvilles sur le territoire orvaltais est passé de 220 à 127 et le nombre de familles de 67 à 33, soit une baisse de 42 %. Ces résultats ont été obtenus grâce à des **diagnostics sociologiques, un accompagnement social renforcé et la fermeture progressive de plusieurs sites**, notamment ceux du Bois-Cesbron et du Petit-Raffuneau fin 2024. Ce dernier a été transformé en terrain de stabilisation temporaire.

Afin de poursuivre cette dynamique et de proposer un outil permettant une réelle progression vers le logement, la Ville d'Orvault a retenu un terrain situé route de Basse-Indre, au lieu-dit « Haut-Cormier », pour la création d'un **Terrain d'Insertion Temporaire (TIT)**.

## **I. LE FONCTIONNEMENT DU TERRAIN D'INSERTION TEMPORAIRE**

Le Terrain d'Insertion Temporaire (TIT) constitue une étape structurante **dans le parcours vers un logement pérenne**. Contrairement à un terrain de stabilisation, il propose **un habitat aménagé et un accompagnement social renforcé**, conditions indispensables pour préparer l'accès au logement social ou conventionnel. Il sera doté de **neuf mobil-homes** (huit T4 et un T3 adapté PMR).

### **1.1 Conditions d'admission**

Les ménages accueillis seront sélectionnés sur la base d'un **diagnostic sociologique et d'évaluations sociales** et devront manifester leur volonté d'entrer dans un parcours d'insertion, adhérer au projet et au règlement intérieur et s'engager dans un accompagnement social global.

Ils devront également régler la **redevance et les charges, respecter le voisinage et partager les équipements collectifs**.

### **1.2 Règlement intérieur**

Un règlement intérieur précisera les règles de vie, les obligations des occupants, ainsi que les sanctions graduées en cas de non-respect. Le gestionnaire mandaté par Nantes Métropole assurera une présence régulière pour veiller à son application. Les ménages souscriront par ailleurs aux assurances obligatoires.

### **1.3 Convention d'occupation**

Chaque ménage signera une **convention d'occupation précaire**, d'une durée de six mois, renouvelable après examen de la situation, sans pouvoir excéder **trois ans**. La convention porte sur un mobil-home à usage d'habitation, un local de stockage, une boîte aux lettres et une place de stationnement.

Les occupants s'engageront à s'acquitter d'une redevance mensuelle fixée à **50 € pour un T3** et **60 € pour un T4**, actualisée annuellement selon l'indice INSEE. Par ailleurs, les ménages devront souscrire un contrat d'électricité, un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance, et régler les consommations d'eau sur la base des sous-compteurs individuels.

La gestion locative sera assurée par une **association gestionnaire mandatée par Nantes Métropole** qui sera chargée d'assurer le respect du règlement intérieur, d'encaisser redevances et charges, d'assurer la relation quotidienne avec les familles.

#### **1.4 Accompagnement social**

L'association gestionnaire assurera un **accompagnement social global** : accès au logement, démarches administratives, situation budgétaire, scolarité, santé, intégration sociale. Un contrat d'accompagnement sera signé par chaque ménage, définissant les engagements réciproques et les objectifs à atteindre.

#### **1.5 Instances de gouvernance**

Trois instances viennent structurer le pilotage du dispositif :

- **Un comité de pilotage**, qui aura pour objectifs de dresser un bilan des actions engagées et d'identifier les éventuels ajustements.
- **Un comité de suivi**, dédié au dialogue avec les riverains ;
- **Un comité de vie du terrain** pour aborder la vie quotidienne et l'entretien du site.

## **II. LES ARTICULATIONS AVEC LE CCAS D'ORVAULT**

Le CCAS sera sollicité à différentes phases du déroulement du dispositif.

## **2.1 Aide à la complétude des dossiers de candidature pour les ménages du Petit Raffuneau**

Il est à noter que les ménages du terrain de stabilisation du Petit Raffuneau intéressés pourront retirer un dossier de candidature auprès du CCAS et être accompagnés dans sa constitution par les travailleurs sociaux du CCAS. Pour les autres ménages des bidonvilles de la Jalière et de Rouxel, l'Association St Benoît Labre (ASBL), qui a effectué les évaluations sociales sur ces deux terrains, répondra aux sollicitations.

## **2.2 Participation à une pré-CAL** (Commission d'Attribution de Logement)

Une réunion de cadrage entre l'ASBL, Trajectoires, le chargé de mission Migrants de l'Europe de l'Est et Gens du voyage de la Ville d'Orvault et le CCAS sera organisée en amont de la pré-CAL. Cette dernière permettra de :

- Mesurer, au-delà des critères retenus, la mobilisation de chaque ménage dans son parcours d'insertion,
- Présenter entre 10 et 15 ménages lors de la Commission d'Attribution de Logement (CAL)

La composition de la pré-CAL est la suivante : la responsable de l'ASBL ; la responsable de l'Espace Départemental des Solidarités (si nécessaire) ; la chargée d'accompagnement des communes (Trajectoires) ; la chargée de projet animation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de la stratégie de résorption des bidonvilles ; le chargé de mission de Nantes métropole ; un travailleur social du CCAS ; le chargé de mission MEE de la Ville d'Orvault.

## **2.3 Aide à la complétude des demandes de logement social**

Pour les 10 à 15 ménages retenus, s'ils n'ont pas engagé de démarche de demande de logement social, ils seront appelés à retirer un dossier auprès du CCAS et pourront être aidés dans la complétude du dossier s'ils expriment des difficultés, dans le cadre des permanences gérées par l'unité logement du CCAS (une fois par semaine) comme pour toute demande orvaltaise dans la limite des possibilités.

## **2.4 Participation à la CAL**

La CAL présentera 1 ménage par mobil-home avec une liste complémentaire de 6 ménages maximum.

La commission est composée de l'adjointe à la cohésion sociale ; du conseiller délégué à la précarité sociale ; du chargé de mission résorption des bidonvilles ; de la responsable du service solidarité du CCAS ; du ou des techniciennes de l'ASBL appelée à présenter les candidatures ; du chargé de mission résorption des bidonvilles de Nantes métropole ; d'un représentant de l'association Trajectoires ; d'un travailleur social de l'association appelé à assurer l'accompagnement social du terrain

Par ailleurs, lorsque le TIT sera créé, le CCAS d'Orvault sera également mobilisé : les travailleurs sociaux seront associés à la procédure d'admission telle que décrite ci-dessus, suite aux départs progressifs des occupants.

## Information

Le Conseil d'administration du CCAS propose de :

- **PRENDRE ACTE** de la création du Terrain d'Insertion Temporaire du Haut-Cormier et des modalités de fonctionnement associées, notamment les articulations avec le CCAS d'Orvault.

Madame RAHAL souhaite connaître l'avenir du terrain à ROUXEL qui est occupé par des Roms.

Madame DREYFUS dit que ce terrain est maintenu pour le moment, avec 3-4 ménages seulement. L'objectif du plan de résorption des bidonvilles est bien sa fermeture à terme, notamment si les ménages restants sont éligibles au TIT (les évaluations sociale le préciseront).

Madame RAHAL demande également le devenir du terrain de la Jalière.

Madame DREYFUS indique que le nombre de ménages a fortement diminué sur ce terrain.

Madame RAHAL souhaite savoir si de nouvelles familles Roms sont arrivées à Orvault.

Madame DREYFUS indique que la Ville a installé ces derniers mois des legos sur certaines parties du territoire pour limiter les occupations illicites.

Par ailleurs, Madame DREYFUS précise que le plan de résorption des bidonvilles ne concerne que les ménages Roms actuellement sur le territoire et ayant fait l'objet d'une évaluation sociale, et pas ceux qui pourraient arriver demain sur le territoire.

Madame RAHAL se félicite de ces évolutions.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le :

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 18 décembre 2025

**Le secrétaire de séance**

**La Vice-Présidente du CCAS**

  
**Ulrich BREHERET**

  
**Valérie DREYFUS**

